



Delais de reflexion pour l'achat d'un appartement

Par **RIQUI**, le **30/09/2013** à **20:00**

Bonjour,

Mon propriétaire veut vendre son appartement, de combien de temps je dispose pour quitter le logement si je ne veux pas l'acheter ? sachant que j'occupe ledit appart. depuis l'année 1980. Le prix demandé me parait bien élevé par rapport aux travaux qui doivent être effectués . Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **01/10/2013** à **08:26**

Bonjour,

Votre bailleur vous a t-il envoyé un congé pour vente ?

Si c'est le cas, ce congé ne peut être donné que pour l'échéance du bail (généralement donc échéance triennale) avec un préavis minimal de 6 mois.

Si ce congé a bien été donné dans les règles, vous devrez avoir quitté les lieux, au plus tard, à l'échéance du bail.